



La Libye sommée de définir une politique migratoire

Olivier Pliez

► To cite this version:

Olivier Pliez. La Libye sommée de définir une politique migratoire. Annuaire de l'Afrique du Nord, 2005, Vol. 41, 2003, pp. 195-202. 10.34847/nkl.3ebb6ty7 . halshs-03967193

HAL Id: halshs-03967193

<https://shs.hal.science/halshs-03967193>

Submitted on 1 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

La Libye sommée de définir une politique migratoire

Olivier Pliez*

L'image de la Libye comme État rentier, peu peuplé, et en conséquence en demande chronique de main-d'œuvre immigrée, arabe pour l'essentiel, serait-elle en train de s'écorner ? En effet, alors que l'hebdomadaire égyptien *Al-Abram Weekly* présentait déjà en 2000 la Libye comme une « antichambre » pour les candidats égyptiens à l'émigration vers l'Europe (*The road to Rome, Al-Abram Weekly* ; 3-9 August 2000 ; Issue n° 493), la BBC parlait trois années plus tard de « hub libyen », à propos des noyades de migrants d'États au sud du Sahara qui, partant des côtes libyennes, tentaient d'atteindre celles de l'Italie (*BBC news*, 21-06-2003).

Ces qualificatifs ne sont que deux exemples parmi tous ceux que les journalistes de presse avancent pour qualifier la nouvelle place prise par la Libye dans les dispositifs migratoires qui se dessinent entre l'Afrique subsaharienne et l'Europe. Il est vrai que durant les années 1990, le Sahara est rapidement devenu un espace de transit pour les migrants qui, par suite des durcissements des contrôles aux frontières de l'Europe, ont été de plus en plus nombreux à privilégier la migration terrestre par étape. Or, alors que les regards des journalistes et des politiques se portaient sur la présence de ressortissants d'Afrique noire dans le nord du Maroc, notamment autour de Tanger et des enclaves espagnoles de Ceuta et Mellila était connue, une nouvelle place de transit se mettait en place avec la Libye. Et si des notes de presse, mises bout à bout, permettent de prendre la mesure de la réactivation du trafic terrestre de migrants entre l'Afrique subsaharienne, ce sont en revanche les violences contre les travailleurs immigrés noirs à Tripoli en septembre 2000 qui ont servi de déclencheur, incitant les acteurs régionaux – Méditerranéens et Européens –, à se pencher sur la question de l'accroissement du transit et de l'immigration entre l'Afrique noire et le Maghreb.

Or cette question s'est posée au moment où la Libye, après avoir bénéficié d'une suspension de l'embargo international (1999), entamait son processus de réintégration à la communauté internationale afin d'obtenir une

* Chargé de recherche au CNRS - CEDEJ - Le Caire.

levée définitive des sanctions qui la frappe depuis 1992. Il paraît donc opportun de mettre en parallèle ces différents processus : passage de l'immigration au transit, efforts pour la levée des sanctions, équilibre entre la politique africaine et les relations avec les autres acteurs, afin de comprendre comment la Libye tente de redéfinir une politique migratoire sous une double contrainte, à la fois interne et externe.

Du Monde arabe à l'Afrique subsaharienne : nouvelles tendances de l'immigration vers la Libye

Une analyse par ensembles régionaux de la présence étrangère en Libye (voir les chiffres en annexe) permet de pointer des nuances fortes, lesquelles sont étroitement liées à la conjoncture économique, politique et sociale de la Libye depuis une trentaine d'années. Les années 1970 sont ainsi fortement marquées par l'immigration arabe (91 % du total) depuis la Tunisie et l'Égypte principalement. Cette prépondérance s'atténue durant les années 1980 avec l'émergence de nouvelles aires de recrutement, depuis l'Asie notamment (34 %) mais aussi l'Europe (19 %), liée à la mise en œuvre par le gouvernement de projets d'aménagement dans tout le pays et donc à la venue massive de travailleurs sous contrat. Ce type d'immigration décline ensuite avec la baisse de la rente des hydrocarbures et l'embargo de la Libye qui entraînent un net ralentissement des grands travaux (à la notable exception de la Grande Rivière Artificielle). La présence de ressortissants d'Afrique subsaharienne connaît en revanche une croissance continue (3 % en 1973, 9 % en 1984 et 34 % en 1995) qui s'explique d'abord par des flux très modestes de migrations de travail, puis par l'installation plus massive de réfugiés sahéliens et enfin par la politique africaine de Mouammar Kadhafi au dernier recensement. On notera d'ailleurs que durant les années 1980, l'Afrique au sud du Sahara est la seule aire régionale qui compte plus de résidents que de travailleurs en Libye (voir annexe).

Les statistiques officielles ne permettent évidemment pas de prendre la mesure des mouvements postérieurs à 1995 alors que c'est justement durant cette période que la Libye, tout en demeurant un foyer d'immigration important au plan régional, devient aussi un espace de transit entre l'Afrique subsaharienne et l'Europe. Quelques chiffres collectés dans la presse permettent néanmoins d'avancer quelques ordres de grandeur : ainsi, hormis la prépondérance égyptienne, avec 750 000 à 1,5 million de ressortissants (*The economist*, 12-10-2000 ; *PANA*, 8-03-2001), les Soudanais (*Reuters*, 21-10-2000) et les Tchadiens (*PANA*, 8-03-01) seraient en seconde position avec au moins 500 000 ressortissants chacun et les Nigériens entre 5 et 10 000 (*This day*, Lagos, 16-10-2000 ; *AFP*, 17-10-2000). Et si l'on combine les flux de migrants et ceux de réfugiés depuis l'Érythrée, l'Éthiopie et la Somalie, la Libye compte aujourd'hui des communautés de quelques centaines à plusieurs dizaines de milliers de ressortissants des États d'une vaste région qui s'étend de la Mauritanie à la Corne de l'Afrique.

La croissance des effectifs de migrants originaires d'Afrique subsaharienne en Libye est donc tout à fait impressionnante puisque leur présence aurait été de l'ordre de 1,5 à 2,5 millions en l'an 2000 et aurait depuis lors réduit à environ 600 000. Ces chiffres donnent donc des ordres de grandeur

intéressant mais il convient de les utiliser avec précaution notamment à cause de l'ambiguïté que les représentants du régime libyen entretiennent lorsqu'il est question d'Afrique, parlant d'Afrique noire, d'Afrique subsaharienne ou d'Afrique sans toujours préciser à quelle réalité ils renvoient lorsqu'ils avancent tel ou tel chiffre. Mais aussi parce que si une importante présence de ressortissants d'Afrique subsaharienne a pu servir le régime libyen lorsque sa politique étrangère était surtout tournée vers cette aire régionale, il est clair qu'elle ne peut que le desservir lorsqu'il est pointé du doigt par la communauté internationale à cause du laxisme de sa politique migratoire.

Il n'en reste pas moins que l'on ne peut plus aujourd'hui considérer la Libye comme une destination privilégiée des migrations inter-arabes. Car durant les années 1990, un glissement a été opéré vers deux aires géographiques d'émigration : l'une ancienne mais dont la place s'est renforcée, l'Égypte, et l'autre récente mais encore peu visible à travers les statistiques officielles, l'Afrique subsaharienne. Encore qu'il convienne de distinguer dans un ensemble aussi vaste, d'une part, une vaste sous région formée des États frontaliers de la Libye (Niger, Tchad et Soudan) et de ceux qui entretiennent des relations fortes avec Tripoli (Nigeria, Burkina-Faso, Ghana principalement) et, d'autre part, les autres États de la région. C'est évidemment là le produit des options géopolitiques libyennes durant les années d'embargo, mais aussi de relations plus anciennes qui, des vieux réseaux commerciaux et confrériques transsahariens aux flux de réfugiés et de migrants du ^{xx} siècle, ont permis aux échanges transsahariens de se pérenniser.

Les émeutes anti-africaines de l'automne 2000

Les migrants d'Afrique subsaharienne, en suivant les routes terrestres *via* le Sahel, vont trouver à s'employer dans le Sahara libyen qui connaît durant les années 1990 une augmentation rapide des activités agricoles et de services. Mais leur présence croissante dans les villes côtières de la Libye se heurte rapidement à une situation ambiguë puisque, si beaucoup trouvent à s'employer dans toutes les branches d'activités, le rejet de la population libyenne à leur égard est flagrant. C'est sans doute une réaction presque banale vis-à-vis des flux migratoires les plus récents mais elle se complique en Libye de la manière dont le régime a utilisé le « projet africain » tant comme un axe majeur de sa politique extérieure des années d'embargo que dans le cadre de la propagande interne. Cette politique menée à grand frais alors que les Libyens ont connu une dégradation croissante de leur niveau de vie pose la question de savoir si l'opinion publique libyenne s'oppose aux migrants ou bien à ses dirigeants. Le fait est que, lors des émeutes de l'automne 2000, 130 migrants, tous originaires d'Afrique subsaharienne, trouvent la mort à Tripoli et dans d'autres villes de la région et que le nombre de retours, volontaires ou non, se serait élevé à plusieurs dizaines de milliers de personnes, notamment vers le Niger, le Tchad, le Soudan, le Nigeria et le Ghana. Ces événements marquent le début d'un processus de reconnaissance de la situation migratoire réelle en Libye, laquelle était largement méconnue jusque-là, et en conséquence d'une régulation de ces flux.

L'émotion des Africains ayant subi ces violences est, dans un premier temps, relayée par les gouvernants de leur pays d'origine : au Tchad et au

Soudan, le rapatriement et la prise en charge des ressortissants sont décidés ; partout, l'indignation domine. Mais lorsque Mouammar Kadhafi s'en prend aux « ennemis (qui) tentent de bloquer l'union » (*Reuters*, 9-10-2000)¹, le discours prend une autre tournure, en s'appuyant sur le registre du complot extérieur et en assimilant les migrants à une improbable cinquième colonne. Mais la réaction la plus répandue, tant parmi les dirigeants libyens que leurs homologues dans les États dont sont originaires les migrants, est celle de la diabolisation de ceux qui ont pris part aux émeutes. À Tripoli, on parle tantôt de « trafiquants de drogues libyens et non libyens » (*AFP*, 1-11-2000), tantôt d'individus qui « prennent part à des activités sociales illégales telles que la drogue, le vol, l'assassinat, le kidnapping et la diffusion de maladies infectieuses dans les villes » (*Weekly Trust*, 5-11-2000). Jusqu'aux responsables politiques des États africains concernés qui confirment, comme au Nigeria, que « beaucoup (de Nigériens) s'impliquent dans le crime et la prostitution pour survivre » (*Vanguard Daily*, 6-10-2000). Les autorités libyennes tentent ainsi de faire oublier le racisme sous-jacent à cette vague de violence, en déclarant « qu'un quart de la population libyenne est noire, y compris quelques-uns de ses principaux dirigeants » (*AFP*, 1-11-2000) et d'insister sur la tolérance dont fait preuve le régime vis-à-vis des migrants, quitte à exagérer les chiffres, puisque « plus de 2,5 millions d'Africains habitent en Libye et seulement 1 700 ont des cartes d'identité, (ils devraient plutôt) remercier la Libye » (*AFP*, 1-11-2000).

L'objectif commun des gouvernants des États concernés par cette crise est donc de limiter les conséquences de ces émeutes qui risquent non seulement d'écorner l'image de la Jamahiriya une année seulement après la suspension de l'embargo aérien mais surtout de déstabiliser les velléités libyennes d'intégration régionale. Car cette crise est au cœur des enjeux régionaux qui se dessinent entre la Libye et les États envers lesquels elle déploie désormais ses efforts diplomatiques, notamment la Communauté des États sahélo-sahariens (COMESSA ou CENSAD) que Tripoli finance à hauteur de 44 %².

Il n'en reste pas moins que, pour la première fois, le rôle de la Libye comme place de transit entre l'Afrique et l'Europe est reconnu, comme le confesse un responsable de Lagos à propos des ressortissants nigériens vivant en Jamahiriya lorsqu'il dit avoir « réalisé que la majorité d'entre eux considéraient la Libye comme une étape vers l'Europe » (*Vanguard Daily*, 6-10-2000). Des propos similaires sont tenus par le gouverneur d'Agadez au Niger (*NY Times*, 4-01-2001). Une situation sans doute causée par « l'étendue des frontières en Libye (qui) facilite l'entrée illégale de nombreux africains » (*Weekly Trust*, 5-11-2000) mais surtout par les incitations à venir en Libye dont Mouammar Kadhafi émaille ses discours à la télévision ou lors de ses tournées africaines.

Les décisions prises restent toutefois modestes puisqu'elles se résument à l'annonce de quotas annuels d'immigration, à la mise en place d'une politique de développement dont doivent bénéficier le Niger et le Tchad

1. L'union dont il est question est la COMESSA qui lie à Libye à des États Africains.

2. Saïd Haddad, La politique africaine de la Libye : de la tentation impériale à la stratégie unitaire, *Monde arabe Maghreb Machrek*, n° 170, oct.-déc. 2000, p. 29-38.

(*Al-Abram Weekly*, 14/20-12-00) et à la mise en garde faite par le régime à la population libyenne de ne pas s'en prendre aux migrants originaires d'Afrique noire. C'est peu, surtout mis en balance avec l'ampleur du procès des émeutiers, puisque plus de 300 Libyens et non Libyens ont comparu en mai 2001 devant les tribunaux en présence d'un représentant du CENSAD et d'agences de presse internationales. La sévérité des peines est à la hauteur de l'importance accordée par le régime libyen à la politique africaine : 7 condamnations à mort (dont 2 Libyens), 12 à la perpétuité, 135 à des peines allant de 6 mois à 15 ans de détention (*UPI*, 22-05-2001).

Pour autant, malgré un apaisement certain et la reprise des flux migratoires transsahariens, la question du transit vers l'Europe prend de plus en plus d'ampleur depuis l'année 2001.

La Libye sommée par l'Europe de résoudre le problème du transit

Le régime libyen se trouve désormais soumis à de nombreuses contradictions qu'il devient indispensable de résoudre afin de ménager à la fois ses nouveaux partenaires africains, mais aussi la communauté internationale, disposée à coopérer et à échanger avec la Libye à condition que celle-ci clarifie de nombreux points litigieux, dont celui de la question migratoire.

Le paradoxe tient donc en un jeu d'équilibre entre le maintien d'un discours d'ouverture aux flux migratoires depuis l'Afrique subsaharienne et la participation aux discussions sur la régulation de l'immigration clandestine en Méditerranée. Il s'agit, en somme, pour Tripoli d'articuler les deux axes de sa politique extérieure, celle des années d'embargo qui consiste en la réorientation de la politique africaine et celle de l'après embargo qui vise à ménager les partenaires européens dont le poids est essentiel dans les discussions liées à la levée des sanctions et à la reprise des échanges économiques internationaux.

La liste des conférences à laquelle la Libye a participé durant ces dernières années sur les questions migratoires en Méditerranée est tout à fait révélatrice du souci de Tripoli de ne plus agir de manière unilatérale, en alternant les phases d'ouverture et d'expulsion des immigrés au gré de la conjoncture économique nationale et de l'état des relations avec ses voisins. La Libye est en effet coutumière de ces pratiques, puisque chaque période de tension interétatique est suivie d'expulsions, dont les victimes ont longtemps été les Tunisiens, les Égyptiens et les Palestiniens mais il s'agit désormais de plus en plus de Subsahariens. D'évidence aujourd'hui les cadres multilatéraux de discussion ont été privilégiés :

Réunion des ministres des Affaires étrangères des États Membres du Processus de Coopération en Méditerranée occidentale (5 + 5) tenue à Lisbonne en janvier 2001 ;

Conférence Euro-Méditerranéenne de Valence (avril 2002) qui a abouti à l'adoption d'un document-cadre intitulé « Programme régional de coopération en matière de justice, lutte contre la drogue, contre le crime organisé et contre le terrorisme et de coopération en matière d'intégration sociale des migrants, des migrations et de circulation des personnes », dans la région Euro-Méditerranéenne ;

Conférence des ministres des Affaires étrangères des 5 + 5 tenue à Tripoli en mai 2002 et notamment celle soulignant « l'importance de poser, dans les meilleurs délais, les fondements d'une coopération globale, équilibrée et intégrée entre l'ensemble des pays de la région » en vue de faire face au phénomène de l'immigration et des échanges humains de manière organisée et coordonnée ;

Réunion des ministres de l'Intérieur du Dialogue (4 + 5) tenue à Tripoli en juillet 2002 ;

Conférence régionale ministérielle du dialogue 5 + 5 sur la Migration en Méditerranée occidentale en octobre 2002 à Tunis.

On ne peut s'empêcher, en détaillant cette liste, de la remettre en perspective avec la conjoncture libyenne. Les émeutes anti-africaines de l'automne 2000 ont, en effet, forcé Tripoli à reconnaître le problème du transit et à faire preuve de bonne volonté en jouant la carte de la coopération régionale, quitte à rappeler abruptement « qu'aucun État nord africain n'est volontaire pour garder gratuitement les portes de l'Europe, car la région est elle-même envahie par les migrants subsahariens » (*Reuters*, 24-06-2002). Par ailleurs, le principal document signé à la suite de ce marathon diplomatique, la Déclaration de Tunis en octobre 2002, en définissant des droits et des devoirs des migrants, ne remet apparemment pas en cause les principes fondateurs du Censad – regroupement saharo-sahélien mis en place par le régime de Tripoli – qui prône la liberté de circulation des personnes et des marchandises entre les États membres.

Or même si le dialogue établi est indispensable et constitue une avancée importante dans les rapports que la Libye veut désormais entretenir avec les immigrants qu'elle accueille et les États dont ils sont des ressortissants, il est d'abord question de placer les jalons d'une coopération sur le moyen terme. Celle-ci n'apporte pas réellement de réponses aux urgences du calendrier euro-méditerranéen, dont les membres sont d'abord préoccupés par le problème désormais quotidien des migrations clandestines en Méditerranée. L'une des dernières initiatives libyennes dans ce domaine a d'ailleurs été de proposer de piloter le volet sur la lutte contre l'immigration clandestine lors d'une consultation sur le renforcement du dialogue intergouvernemental sur le transit migratoire en Méditerranée à Alexandrie en juin 2003.

Pour comprendre cette initiative, il n'est qu'à effectuer un retour sur l'actualité du second semestre de l'année 2002. Au mois de juin, ce sont 45 Soudanais qui meurent de soif dans le Sahara avant d'avoir pu atteindre la frontière libyenne (*Reuters*, 3-06-2002). En septembre, au moins 14 Libériens périssent dans le naufrage d'un bateau les acheminant clandestinement de la Libye à la Sicile (*Reuters*, 16-09-2002) et plus de 200 Subsahariens sont retrouvés au large de Malte, à bord d'un bateau en panne (*AP*, 28-09-2002). En décembre de la même année, un autre bateau coule, avec à son bord une centaine de migrants clandestins (*Reuters*, 1-12-2001). Ce triste décompte ne concerne que quelques itinéraires durant un laps de temps limité mais il renvoie à une situation désormais banale sur les itinéraires terrestres des migrants subsahariens.

Il va pourtant falloir que deux calendriers se croisent : la présidence italienne de l'Union européenne – favorable à la suppression définitive de l'embargo sur la Libye –, et de nouveaux drames en mer, pour que la Libye accepte de participer à un dispositif de contrôle des flux clandestins. Fin juin

2003, un bateau parti de Tripolitaine avec à son bord 250 migrants, a coulé au large des côtes tunisiennes et le nombre de rescapé est inférieur à 50 (*AFP*, 21-06-03). À nouveau, les gouvernements européens se sont indignés de ces noyades, au premier rang desquels l'Italie, plus particulièrement exposée du fait de sa proximité des côtes libyennes et tunisiennes. Passée une première phase d'émotion et de surenchère verbale - Umberto Bossi, président de la Ligue du Nord, menaçant d'accueillir les clandestins à coups de canon -, l'Italie et la Libye sont convenues de la nécessité de signer un accord de coopération pour lutter contre l'immigration clandestine. Mais le régime libyen avait-il vraiment le choix, alors que la Tunisie et le Maroc viennent de renforcer leur coopération en ce domaine ? En parallèle, avant même de présider l'Union européenne, l'Italie entame une campagne auprès de ses partenaires pour la suspension de l'embargo sur les armes qui touche encore Tripoli au prétexte que de tels équipements sont nécessaires pour mener efficacement la lutte contre les flux migratoires (*AP*, 24-06-2003).

Ainsi, la Libye, pointée du doigt depuis qu'elle est devenue un foyer d'immigration, pour la manière dont elle traite les étrangers présents sur son sol se trouve donc aujourd'hui dans une situation nouvelle. Soumise à la triple contrainte de la pression de son opinion publique, du souci de ménager ses partenaires africains et de répondre aux injonctions de l'Union européenne, la *Jamabirīya* ne peut maintenant plus faire l'économie d'une coopération et d'un dialogue sur les questions migratoires avec les États de son environnement régional.

Référence bibliographiques

- BEAUGÉ Gilbert, BURGAT François, 1986, « La question des migrations en Libye », *Monde arabe, Maghreb Machrek*, n° 112, p. 56-65.
- BIRKS J. Stace, SINCLAIR Clive A., 1979, « The libyan arab Jamahiriya : labour migration sustains dualistic development », *The Maghreb Review*, vol. 4, n° 3, p. 95-102.
- HADDAD Saïd, 2000, « La politique africaine de la Libye : de la tentation impériale à la stratégie unitaire », *Monde arabe, Maghreb Machrek*, n° 170, p. 29-38.
- PLIEZ Olivier, 2004, « De l'immigration au transit ? La Libye, dans l'espace migratoire euro-africain », in Proche Libye, *Sociétés, espaces et géopolitique au lendemain de l'embargo*, Karthala-Iremam.
- 2004, « Le bassin du lac Tchad, un espace migratoire polarisé par la Libye ? », *Politique Africaine*.

Voir le site de l'International Organization of Migration : www.iom.int pour les rapports et déclarations diverses sur la question des migrations et du transit migratoire au Maghreb. Et *Libya News and views* sur le site *Libya : our home* pour le classement mensuel des notes d'agences de presse concernant la Libye.

Annexes

La population étrangère résidente et/ou immigrée en Libye

	1973	1984a	1984b	1995
Total Arabes	171 707	347 667	177 465	231 890
Maghreb	25 399	103 650	48 574	36 481
Maroc		5 723	5 000	15 132
Algérie	1 000		3 000	8 622
Tunisie	24 399	97 927	40 574	12 727
Machrek	146 308	230 743	128 891	195 409
Égypte	114 535	177 773	75 691	120 810
Syrie	9 613	21 901	12 837	21 958
Liban	4 737	4 045	3 207	2 672
Palestine	15 823	11 681	28 932	37 855
Iraq				4 625
Autres	1 600	15 343	8 224	7 489
Afrique	5 604	22 663	36 272	134 651
Soudan	3 184	13 274	17 031	94 769
Tchad		3 479		17 793
Niger				5 978
Mauritanie				5 363
Mali		1 328		5 363
Ghana		1 296		1 615
Gambie				564
Éthiopie				173
Senegal				406
Benin				127
Togo				71
Burkina				172
Autres	2 420	3 286	19 241	2 257
Asie	5 207	140 641	139 993	30 998
Eur W	5 376	47 414	14 449	3 017
Eur E	4 098	70 929	37 640	7 584
+	1 822	5 309	1 467	616

Source : recensements généraux de la population

a : main-d'œuvre immigrée recensée en Libye (cf. Burgat, Beaugé)

b : résidents étrangers au recensement général de la population